



Le système canadien d'enregistrement des armes à feu et de délivrance des permis favorise la sécurité des collectivités, selon l'Association canadienne des Chefs de police

(Halifax, le 21 janvier 2004.) L'Association canadienne des Chefs de police exhorte le gouvernement fédéral à résister aux revendications frappant le système canadien de contrôle des armes à feu, lequel a montré son efficacité dans la lutte contre le crime. Les chefs de police des provinces de l'Atlantique joignent leur voix à celle du président de l'Association, M. Edgar McLeod, en vue de réitérer leur appui à la loi. **À leur avis, le démantèlement du système serait irresponsable, se traduirait par un gaspillage et constituerait un danger pour la santé publique.**

« Il est impossible de combattre le mauvais usage des armes à feu sans mesures de contrôle strictes, a déclaré M. Edgar A. MacLeod, président de l'Association canadienne des Chefs de police et chef du service de police régional du Cap Breton. Récemment, un individu a proféré des menaces à l'endroit du personnel de la Société d'aide à l'enfance. Grâce au système de contrôle, nous avons appris que cette personne était en possession d'armes à feu et nous avons ainsi pu obtenir un mandat de perquisition. De partout au pays, on me fait part de cas où ce système a permis d'adopter des mesures préventives et de mener une enquête criminelle. Dans d'autres cas, il a amélioré la sécurité des officiers. Bien que la question de la violence par les armes à feu continue de nous préoccuper au Canada, le taux de crimes, d'homicides et de décès attribuables à l'utilisation d'une arme à feu a considérablement diminué au cours de la dernière décennie, en partie en raison de contrôles plus stricts. Le démantèlement du système de contrôle des armes à feu représenterait donc un recul. »

« En comparaison d'autres pays, le nombre de problèmes liés à l'usage des armes à feu est peu élevé et nous souhaitons qu'il le demeure, ajoute le chef du service de police de Charlottetown et directeur de l'Association à l'Île du Prince Édouard, M. Paul Smith. La nouvelle loi restreint l'accès à une arme à feu aux personnes qui présentent un risque pour autrui ou pour elles-mêmes mais accentue la responsabilité des propriétaires d'armes à feu. Dans la loi, rien n'empêche de pratiquer une activité jugée légale, qu'il s'agisse de la chasse, du tir à la cible ou encore de perception. Néanmoins, le risque de mauvais usage persiste et nous ne pourrions le prévenir sans mesures de contrôle strictes de la possession légale d'armes à feu. »

« Il est indiscutable que le système est efficace et qu'il constitue un outil précieux. Son taux de conformité est élevé puisque plus de deux millions, soit 90 %, des propriétaires d'armes à feu possèdent un permis et sept millions, soit 85 %, sont inscrits au registre, souligne le chef du service de police régional d'Halifax et directeur de l'Association en Nouvelle-Écosse, M. Frank Beazley. Dans notre région, les carabines, les fusils de chasse et les armes de poing posent un problème. Il devient donc essentiel d'appliquer des mesures de contrôle rigoureuses. Les vols d'armes à feu sont un problème grave et nous devons nous assurer que les propriétaires soient tenus responsables de leurs armes. D'ailleurs, il y

a eu des cas de possession d'armes illégales dans notre collectivité et le registre des armes à feu nous a aidés à poursuivre leurs utilisateurs. Les corps policiers considèrent que le registre est un instrument d'enquête précieux. Chaque arme révèle quelque chose et le système d'enregistrement fournit souvent un point de départ à l'enquête. »

« Au Nouveau-Brunswick, nous devons régulièrement répondre à des cas de violence domestique ou enquêter sur de tels cas, renchérit le chef du service de police de Saint-John et vice-président de l'Association, M. C.E. Cogswell. Nous composons aussi avec des jeunes au caractère impulsif qui accomplissent des actes de violence et avec des personnes qui menacent de se suicider ou qui se suicident. Souvent, ces personnes se sont facilement procuré une arme légale. Or, le système fournit le moyen de saisir ces armes lorsque la situation devient risquée. Il est faux de croire que seules les grandes villes connaissent un problème avec les armes à feu. Chaque année, nous recevons des centaines d'appels relatifs à des cas de violence domestique et le système nous permet aujourd'hui de vérifier la présence d'armes à feu. Bien qu'il ne soit pas parfait, ce système est beaucoup mieux que ce qui existait auparavant. De nombreuses enquêtes, dont une sur le meurtre de Karen Marquis, ont conclu que la délivrance de permis et l'enregistrement des armes sont indispensables. Les groupes de femmes se sont prononcés clairement au sujet de l'efficacité de ce système dans la diminution des meurtres commis à domicile. Nous devons sensibiliser la communauté pour qu'elle comprenne bien les risques et pour que des mesures soient prises en vue de mettre les armes à feu hors de portée des personnes qui présentent un risque pour elles-mêmes ou pour autrui. Nous devons aussi continuer à promouvoir l'entreposage sécuritaire des armes à feu pour protéger les enfants. »

Selon le commissaire adjoint Atkins de la division H de la GRC : « La GRC évolue dans des milieux très variés dans tout le pays. Dans les milieux ruraux où nous intervenons, les armes d'épaule sont plus courantes et nous avons besoin des outils nécessaires pour appliquer des mesures préventives. Nous participons aussi activement à des initiatives de lutte contre le trafic et la contrebande transfrontalière d'armes. Sachez qu'avant de devenir illégales, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, ces armes étaient légales. Or, sans l'application de contrôles rigoureux des armes légales, il est impossible d'empêcher que ces armes ne se retrouvent sur les marchés illégaux. Si nous ignorons qui possède une arme à feu légalement et de quel type d'arme il s'agit, nous ne pouvons accuser qui que ce soit de possession illégale d'armes. Il est vrai que, dans certaines régions, la contrebande est problématique. Nous avons besoin *à la fois* d'une législation très stricte de contrôle des armes à feu au Canada *et* de mesures de lutte contre la contrebande. Il n'est pas ici question de faire un choix. »

Le Chef McLeod termine en disant : « On a beaucoup parlé du démantèlement du registre des armes à feu. Cependant, la population n'a pas compris que ce registre constitue une version « abrégée » du système de délivrance de permis et d'enregistrement des armes à feu. Cela est *très* important! La vérificatrice générale a soulevé certains problèmes financiers, lesquels ont été traités. La plupart des fonds dépensés l'ont été pour effectuer la sélection des candidats et la délivrance des permis, non pour enregistrer les armes à feu. Les policiers doivent savoir qui possède telle ou telle arme. Même si le nouveau système est coûteux, l'ancien — qui était imparfait — a coûté 30 millions de dollars, pour la plupart tirés à même les budgets des corps policiers locaux. Les partisans du démantèlement du système actuel n'ont pas dit par quoi ils le remplaceraient. Ils n'ont pas dit non plus combien coûterait le nouveau système ni comment ce dernier comblerait les lacunes de l'ancien. Si nous démantelons le système canadien de contrôle des armes à feu, les criminels auront plus facilement accès à des armes légales, ce qui n'est certainement pas une solution. Nous voulons à tout prix éviter ce que vivent nos voisins du Sud. »

L'Association canadienne des Chefs de police représente plus de 90 % des chefs de police au Canada. Depuis 1990, elle milite en faveur de la délivrance de permis d'armes à feu et d'une législation sur le contrôle des armes devant la Cour suprême du Canada.

-30-

Renseignements :

Sergent Don Spicer,
Officier chargé de l'information au service régional de police d'Halifax
(902) 490-5154
Spiced@region.halifax.ns.ca